

Masseurs-kinésithérapeutes : aboutissement des négociations avec l'Assurance maladie



© 2023 Les Echos Publishing

Dans le contexte inflationniste actuel, le ministre de la Santé a lancé des « négociations flash » pour revaloriser 5 professions paramédicales rapidement, dont les kinésithérapeutes. L'idée est de donner un coup de pouce à la profession pour compenser, en partie, l'inflation. La Fédération française des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs (FFMKR) a demandé, à cette occasion, une reprise des négociations sur l'avenant 7, qu'elle avait signé en décembre avec la Cnam, mais que deux autres syndicats avaient refusé. Et a obtenu gain de cause.

Une enveloppe de 530 millions d'euros

Cet avenant prévoyait des revalorisations conséquentes grâce au déblocage d'une enveloppe de 530 M€. Il a finalement été signé mi-juillet par l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (Uncam), la Fédération française des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs (FFMKR) et le syndicat Alizé. Il instaure des revalorisations tarifaires qui interviendront dès 2024, et se poursuivront jusqu'en 2027 :

- pour la lettre clé, une revalorisation de 3 % en janvier 2024 ;
- pour les actes actuellement cotés AMS 7,5, une revalorisation de 0,9 point en 2 étapes : 0,6 point de coefficient au 1^{er} juillet 2025 ; puis 0,3 point au 1^{er} juillet 2027 ;
- pour les actes actuellement cotés AMS 9,5, une hausse de 0,3 point au 1^{er} juillet 2026.

Cet avenant met fin à 11 années de gel tarifaire.

© 2023 Les Echos Publishing